

## Innovation et expérimentation pédagogiques

### 8<sup>e</sup> appel à projets – 2021-2022

Dans le cadre de sa stratégie de soutien au développement des compétences pédagogiques des enseignantes et de soutien à la réflexion sur l'enseignement, l'apprentissage et l'expérience générale d'étude, le Rectorat de la HES-SO fait évoluer son dispositif de soutien à l'innovation pédagogique :

- en lançant un appel à projets annuel doté d'un montant de CHF 100'000.- visant le développement d'initiatives inter-hautes écoles et inter-filières d'envergure en termes d'innovation pédagogique pour l'enseignement supérieur professionnalisant ;
- en mettant en place un guichet permanent d'expérimentation pédagogique doté d'un montant de CHF 30'000.- par an visant le soutien d'initiatives exploratoires dans la limite de CHF 6'000.- chacune.

NB. Ces deux instruments d'encouragement de l'innovation pédagogique s'ajoutent, sans se confondre avec eux, à l'appel à projets et au guichet permanent du *Centre de compétences numériques* de la HES-SO (CCN : <https://www.hes-so.ch/fr/appels-projets-16396.html>).

#### INTENTIONS ET MISE EN ŒUVRE

Cette double initiative vise à stimuler la réflexion sur l'enseignement entre les filières et entre les enseignantes des hautes écoles de la HES-SO, dans une perspective d'amélioration de l'expérience d'apprentissage et d'étude des étudiants.

En premier lieu, le Rectorat soutient un projet d'innovation pédagogique d'envergure, à mettre en œuvre au sein d'au moins deux hautes écoles ou deux filières de la HES-SO. L'essentiel de ce soutien doit permettre la mise à disposition à temps partiel d'enseignantes issues de ces dernières, mais doit également réserver une partie de la somme au soutien du déploiement du projet sélectionné auprès des autres hautes écoles de la HES-SO ainsi qu'à la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes qui en résultent.

En second lieu, à travers la mise en place d'un guichet permanent, le Rectorat désire encourager les initiatives de plus modeste ampleur, en permettant la maturation d'idées d'expérimentation pédagogique individuelles ou collectives, qui ne sont pas encore mûres pour faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre du premier appel à projets.

Ces deux dispositifs complémentaires sont accompagnés par le SADAP (*Service d'appui au développement académique et pédagogique – Dicastère Qualité*) au travers de conseils individuels et de formations DevPro dédiées au thème de l'innovation pédagogique, ainsi qu'à l'accompagnement de la préparation et de la mise en œuvre des projets, de la même manière que le CCN accompagne les projets d'enseignement à l'ère du numérique financés dans le cadre de son appel et de son guichet permanent.

## INNOVATION PÉDAGOGIQUE

### MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJET PRINCIPAL

Doté d'un montant de CHF 100'000.- annuel, cet appel vise le développement inter-hautes écoles et inter-filières d'un projet d'innovation pédagogique d'envergure pour l'enseignement supérieur professionnalisant, par le biais du détachement des enseignantes qui en sont à l'origine.

Ce projet doit être mis en œuvre non seulement au sein des hautes écoles par les enseignantes détachées, mais aussi diffusé au sein des autres hautes écoles de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignante mise à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives à la dissémination et au fonctionnement (analyse de l'existant, diffusion, déplacements, communication) aux conditions suivantes :

1. L'enveloppe globale du projet retenu est de CHF 100'000.- maximum.
2. Les montants liés à la dissémination à l'interne de la HES-SO sont budgétés et compris entre 8% et 12% du budget total du projet.
3. Les dépenses de fonctionnement ne peuvent dépasser 10% du budget total.
4. La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir en accord entre les directions des hautes écoles d'origine des lauréates sur la période courant du 1er janvier 2022 au 30 juin 2023.

### CANDIDATURES

- Formulaire de projet dûment complété et signé.
- Lettre de recommandation des directions des hautes écoles des candidates.

Dès le lancement de l'appel, le responsable du SADAP se tient à disposition des requérantes potentielles pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.

### AXES STRATÉGIQUES

Le rectorat souhaite orienter la réflexion dans la direction de quelques axes généraux qui correspondent à la fois à des orientations stratégiques de l'institution et à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Ces axes sont les suivants :

- **Approches centrées sur l'étudiant-e**  
Enseignements centrés sur le processus d'apprentissage des étudiantes et sur leur réussite
- **Compétences**  
Développement et évaluation des compétences (et notamment transversales)

- **Professionnalisation**

Adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles et du monde du travail

- **Individualisation**

Adaptation des approches pédagogiques à la diversité des profils et des modalités d'apprentissage des étudiantes

## EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expertes et de conseillers pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionnera les projets déposés.

Compte tenu des actions stratégiques actuellement menées par le rectorat, seront examinés avec la plus grande attention les projets qui s'inscrivent le mieux dans les axes mentionnés plus haut, et notamment les 3 premiers.

Ne seront par ailleurs examinés que les projets faisant intervenir de manière transversale des enseignantes issues d'au moins deux hautes écoles ou filières différentes. La participation d'étudiantes acteurs et actrices des innovations pédagogiques envisagées est par ailleurs hautement souhaitée.

Dans le cadre de cette nouvelle édition, il est recommandé que les projets déposés comptent parmi leurs membres au moins une conseillère pédagogique de proximité ou une enseignante titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO, engagées dans le projet à hauteur d'au moins 10 % de la totalité du temps de travail de l'équipe projet.

Les équipes projets peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne pourra toutefois permettre de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 10 % de l'enveloppe totale.

Les requérantes seront informées des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, le lendemain de la date limite de réception des dossiers, chaque équipe candidate aura la possibilité de demander la récusation de l'une de ses membres au moment du dépôt de son dossier en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.

## CALENDRIER

28 avril 2021	Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique <i>Accompagnement technique par le SADAP</i>
20 mai 2021	Atelier DevPro <i>Innovation pédagogique</i> – Accompagnement rédactionnel (online)
22 juin 2021	Atelier DevPro <i>Innovation pédagogique</i> – Accompagnement rédactionnel (online)
<b>27 août 2021</b>	<b>Date limite de réception des dossiers de candidature (18:00)</b>
24 sept. 2021	Annonce des résultats

## Étapes suivantes

Octobre 2021	<i>Kick off meeting</i>
Janvier 2022	<i>Démarrage du projet retenu</i>
Mars-Avril 2022	<i>Participation à la 6<sup>ème</sup> Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
Septembre 2022	<i>Rapport intermédiaire</i>
Mars-Avril 2023	<i>Participation à la 7<sup>ème</sup> Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO</i>
Juin 2023	<i>Fin du projet</i>

**NB.** *les deux cours de soutien DevPro sur l'innovation pédagogique incluant un accompagnement rédactionnel aux projets sont conseillés mais pas obligatoires.*

## RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Pour la fin du projet, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées (notamment en matière de dissémination à l'intérieur de la HES-SO), un bilan financier, les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de réussite.

Il sera accompagné d'une capsule vidéo constituant un *pitch* du projet et de ses résultats principaux, destinée à être mise en ligne sur le site de la HES-SO.

Au cours des 6 mois suivants, les lauréats de l'appel à projets proposeront un article relatant leur expérience et leurs résultats, à destination du media académique <https://theconversation.com/institutions/haute-ecole-specialisee-de-suisse-occidentale-hes-so-2620>

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format pdf à [sadap@hes-so.ch](mailto:sadap@hes-so.ch), au plus tard le **vendredi 27 août 2021 à 18:00**.

## ANNEXES

Formulaire de l'appel à projets et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : [richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch](mailto:richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch) – 0 799 622 522

## **EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE**

### **MODALITÉS RELATIVES AU GUICHET PERMANENT**

Doté d'un montant de CHF 30'000.- annuel, ce guichet permanent d'expérimentation pédagogique vise le soutien d'initiatives exploratoires.

La candidature prend la forme d'un projet d'expérimentation pédagogique à mettre en œuvre au sein d'une ou plusieurs hautes écoles, sans obligation de dissémination ultérieure.

Le rectorat de la HES-SO prend en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignante mise à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives au projet, dans une limite globale de CHF 6'000.- par projet retenu.

#### **PROJETS ÉLIGIBLES**

Tous les types de projets seront les bienvenus s'ils respectent les critères suivants :

- Démontrer un lien clair avec la thématique de l'expérimentation pédagogique.
- Adopter un caractère expérimental, voire innovant (ne pas répliquer un projet/une initiative ayant déjà été réalisé/e au sein de l'institution).
- Viser un public-cible précis (les étudiantes et/ou les enseignantes et/ou le personnel administratif et technique de la HES-SO).
- Donner lieu à une auto-évaluation finale sous une forme libre.

#### **DÉPENSES ÉLIGIBLES**

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir par les hautes écoles concernées. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiantes impliquées dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).

Le SADAP pourra demander sans justification au(x) requérant(es) de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

#### **RÉALISATION DES PROJETS**

Les projets devront avoir été réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage mentionnée par les requérantes dans leur dossier de candidature. Ils devront également faire l'objet d'une présentation sous une forme à déterminer lors de la Journée d'innovation pédagogique immédiatement consécutive à la date de leur finalisation.

Un accompagnement personnalisé sera assuré par les membres du SADAP qui apporteront leur expertise pédagogique aux projets retenus.

## CANDIDATURES ET ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis auprès de ce guichet peuvent être déposés individuellement ou en groupe par un ou des membres du corps enseignant et/ou par des collaborateurs-trices de la HES-SO.

L'implication des étudiantes en tant qu'acteurs et actrices des expérimentations pédagogiques envisagées est encouragée. L'appel est ouvert à des équipes d'étudiantes, pour autant que leurs projets relèvent bien de l'expérimentation pédagogique.

Le dépôt de candidature s'effectue par courriel par la transmission du formulaire de projet dûment complété et signé.

Les projets déposés seront évalués à la fin de chaque mois pair dans l'ordre de réception des propositions, et les fonds attribués jusqu'à épuisement du budget annuel. Le soutien aux projets sera décidé par la Vice-rectrice Qualité, sur proposition et préavis du SADAP.

Les requérantes seront informées des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu.

## CALENDRIER

28 avril 2021	Ouverture du guichet permanent d'expérimentation pédagogique
20 mai 2021	Atelier DevPro <i>Innovation pédagogique</i> – Accompagnement rédactionnel (online)
22 juin 2021	Atelier DevPro <i>Innovation pédagogique</i> – Accompagnement rédactionnel (online)

**NB.** *les deux cours de soutien DevPro sur l'innovation pédagogique incluant un accompagnement rédactionnel aux projets sont conseillés mais pas obligatoires.*

## RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Pour la fin du projet, un rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées, un bilan financier, les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de réussite. Un template sera fourni à cet effet.

## ANNEXES

Formulaire de l'appel à projets et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : [richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch](mailto:richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch) – 0 799 622 522